

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY**

**Séance du 2 juin 2016  
à 20 h 30**

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation adressée le 26 mai 2016 avec l'ordre du jour suivant :

1. Adjoint au Maire
2. Juries d'assises
3. Bureaux de vote
4. Projet de périmètre de la future Communauté de Communes
5. Recrutement de contrats aidés
6. Taux de promotion pour avancements de grade
7. Modification du tableau des effectifs
8. Prîme pour la création du logo de Granges-Aumontzey
9. Participation 2016 au SIVOSS
10. Révision des loyers des logements communaux
11. Révision du loyer de la maison forestière
12. Révision du loyer de la rue P. Anceel Seitz
13. Subventions aux associations
14. Droit de chasse
15. Vente d'une partie des parcelles cadastrées section D n°73 et 1349
16. Soutien pour la création de la gare de Vandières
17. Achat de la parcelle cadastrée section D n°1028
18. Adhésions au SMIC

Sont présents : BERGER Michaël, COLLIN Stéphane, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, JEANMOTZGIN Christine, KARIMAN Catherine, KIEFFER RYS Marlon, LEMARQUIS Maurice, MOLROT Corinne, PERRIN Eric, PERRIN Christine, PETITGENET Philippe, ROUSSEL Hilsabeth, THOMAS Frédéric

Sont absents : DEGANDT Jacques, DELANZY Jessica, DIDIER Rémy, GAUDEL Tony, MAGLIA Jean-Joseph

Procurations : BONARD Sébastien (à Neriman GOUEREC), CUNY Cyril (à Christine JEANMOTZGIN), DÄSCHLER Laetitia (à Maurice LEMARQUIS), DIETSCH David (à Régine GUYOT), LAZZATI Bernard (à Guy MARTINACHE), LONGO Karine (à PERRIN Christine)

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 17 - le quorum est atteint  
Procurations : 06  
Nombre de votants : 23

Madame Christine PERRIN est ébue secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 12 avril 2016.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à la séance, à savoir :

« Avenant au loi 1 du marché de construction des vestiaires »  
« Travaux dans les bâtiments communaux et départementaux »

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ordre du jour avec les points supplémentaires ci-dessus énoncés.

Il rappelle ensuite le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 et demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler. Le procès-verbal du 12 avril 2016 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

N°20160502-122 Institutions et vie politique - Désignation de représentants  
Adjoint au Maire

Suivie à la demande des membres du Conseil Municipal de recevoir l'enveloppe des indemnités. Monsieur le Maire a retiré, au 1<sup>er</sup> mai 2016, les délégations à Mesdames Neriman GOUEREC (économie) et Marie-Josée FILLU (communication). Cette dernière a démissionné de l'ensemble de ses fonctions. Madame Neriman GOUEREC reste adjointe au maire (OPI et officier d'état-civil) mais ne perçoit plus d'indemnités.

Il convient ainsi, au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- \* Le maintien ou non de Madame GOUEREC en tant qu'adjointe.
- \* Le remplacement, ou non de Madame Marie-Josée FILLU en tant qu'adjointe.
- \* Le remplacement de Madame Marie-Josée FILLU au SMAV, au SIAFH, au syndicat intercommunal de la maison de retraite intercommunale de Bruyères

Pour information : chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu d'un rang au tableau des adjoints. Ainsi, s'il est décidé d'être un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire, le conseil municipal ne pourra, à cette occasion, modifier le rang résultant des règles légales.

Madame Neriman GOUEREC dit qu'elle souhaite continuer à défendre les intérêts de la Commune. Elle désire rester adjointe sans percevoir d'indemnités.



Le Conseil Municipal,

- A l'unanimité des membres votants, décide de ne pas remplacer Madame Marie-Josée FILLIU en tant qu'adjointe, le nombre d'adjoints au Maire est dorénavant de 6,
- A l'unanimité des membres votants, décide de nommer Stéphane COLLIN délégué au SMAV,
- A l'unanimité des membres votants, décide de nommer Marion KIEFFER RYS déléguée au syndicat intercommunal de la maison de retraite intercommunale de Bruyères,
- A l'unanimité des membres votants, décide de nommer Michael BERGER délégué au SIAHL,
- Avec 21 voix POUR et 2 absentions (Mr BERGER et Mme JEANMOTUGIN), décide de maintenir Neriman GOULEREZ en tant qu'adjointe

Monsieur Michaël BERGER dit qu'il s'abstient de voter car il considère que cette décision regarde le Maire et l'Adjointe concernée.

**N°20160602-123 Libertés publiques et pouvoirs de police – actes pris au nom de l'Etat et soumis au contrôle hiérarchique  
Jurys d'assises**

*Vu les articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale,*

*Vu l'arrêté préfectoral 778/2016,*

Le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort de 6 noms de personnes inscrites sur la liste électorale générale pour qu'elles figurent sur la liste préparatoire du Jury Criminel pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,

- Procède au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur la liste électorale générale,

Ces personnes sont :

- ✓ Monsieur THEBAUT Sébastien Daniel, né le 19 avril 1973 à Epinal, et domicilié au 22 bis, route du Tholy, Granges-sur-Vologne,
- ✓ Madame BERTHOLIN Fabienne Annette Ronée, née le 26 octobre 1960 à Granges-sur-Vologne, et domiciliée au 9 rue du pré genêt, Granges-sur-Vologne,
- ✓ Madame MICO Bernadette Andréa, épouse LEMARQUIS, née le 11 juin 1949 à DOCELLES, et domiciliée au 7 route de Bruyères, Granges-sur-Vologne,
- ✓ Madame MAURICE Magali, épouse GAUDE, née le 8 août 1979 à GERARDMER, et domiciliée au 272 Chemin de Corcieux, Aumontzey,
- ✓ Monsieur GARZIA Tony Gérard Orlando, né le 16 octobre 1992 à REMIREMONT, et domicilié au 15 quai de Vologne, Granges-sur-Vologne,
- ✓ Monsieur MORESI Patrick, né le 2 août 1956 à GERARDMER, et domicilié au 14 rue maréchal Foch, Granges-sur-Vologne.

**N°20160602-124 Libertés publiques et pouvoirs de police – actes pris au nom de l'Etat et soumis au contrôle hiérarchique  
Bureaux de vote**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants,

- Décide de maintenir le nombre et l'emplacement des bureaux de vote de la même façon qu'avant la création de la commune nouvelle à savoir :

Bureau 1 centralisateur

Siege de la Mairie : 1 rue de Latire de Tassigny, Granges-sur-Vologne, 88 640 Granges-Aumontzey

Périmètre géographique : Commune déléguée de Granges-sur-Vologne, rive droite de la Vologne

Bureau 2

Salle des fêtes : 19 bis rue de Latire de Tassigny, Granges-sur-Vologne, 88 640 Granges-Aumontzey

Périmètre géographique : Commune déléguée de Granges-sur-Vologne, rive gauche de la Vologne

Bureau 3

Mairie annexe : 10, rue du 8 mai, Aumontzey, 88 640 Granges-Aumontzey

Périmètre géographique : Commune déléguée d'Aumontzey

**N°20160502-125 Institutions et vie politique - Intercommunalité**

Projet de périmètre de la future Communauté de Communes

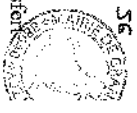
Par courrier, reçu le 10 mai 2016, Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de donner son accord, dans les 75 jours à compter de la réception de l'arrêté de projet du périmètre.

Projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de :

- Communauté de communes de Gérardmer, Méons et Vallées regroupant les communes de Champrey, Granges-Aumontzey, Rehaupal, Le Valin, Gérardmer, Lézey, Xonrupt Longemer, Tendon, Le Tholy;
- Communauté de Communes de la Haute Moselle regroupant les communes de La Bess, Corminot, Saulxures-sur-Moselle, Thiéfosse, Ventron;
- Communauté de Communes terres de Granite, à l'exception de la commune de Saint-Amé, regroupant les communes de Basse-sur-le-Rupt, Cleuire, La Forge, Gerbainmont, Rochesson, Sapols, Le Syndicat, Vagney.

Michael BERGER demande ce que signifie la suppression de l'intérêt communautaire pour la compétence développement économique.

Il rappelle que la Commune d'Aumontzey était contre la reprise de la compétence eau et assainissement par les Communautés de Communes. En effet, pour la compétence de l'eau, la proximité est importante. Monsieur le Maire dit que les services sont efficaces à



Granges-Aumontzey et à Gérardmer. Monsieur Frédéric THOMAS pense que le transfert de cette compétence permettra une meilleure cohérence et la réalisation des travaux dans les petites communes qui n'en avaient pas forcément les moyens financiers. Il demande si sont prévues des rencontres entre les différents élus. Monsieur le Maire dit que le compte rendu de la dernière réunion sera envoyé aux élus par mail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,  
 • Emet un avis favorable au projet de périmètre tel que présenté ci-dessus.

**N°20160602-126 Fonction publique – Personnel contractuel**  
**Recrutement de contrats aidés**

Il est proposé de prendre 2 personnes en contrat aidé pour les services techniques et 1 personne pour la mise à disposition du collège et pour le ménage.

Coût d'un contrat aidé	70%	85%
Salaires mensuel avec charges	1 189,35 euros	
Aide	578,16 euros	702,05 euros
Exonération de charges	229,77 euros	
Coût mensuel	381,42 euros	257,53 euros
Coût annuel	4 577,04	3 090,36 euros

Auxquels, il faut ajouter, éventuellement, une prime de Noël, des coûts de formation, vêtements de travail, ...

Madame Corinne MOUROT rappelle qu'elle souhaitait qu'une commission d'embauche soit mise en place. Monsieur Maurice LEMARQUIS dit que, pour les services techniques, les candidats ont été reçus par 4 personnes (Mrs LEMARQUIS et PETTGENET, élus et Mme JE MELLEC et Mr BERNARD, agents).

Madame Veriman GOUBREC dit qu'il avait été décidé de ne pas augmenter les charges de fonctionnement. Monsieur Maurice LEMARQUIS rappelle les coûts d'un contrat aidé. Monsieur le Maire dit que cela permet d'apporter une qualification et de repérer du personnel compétent.

Madame Christine JEANMOUGIN demande si un élu souhaite participer aux entretiens avec les candidats pour le poste de ménage. Aucun élu ne se propose.

Monsieur le Maire rappelle que les services techniques vont être fortement sollicités pour les manifestations de la période estivale.

Monsieur Michael BERGER demande s'il n'est pas possible de recruter des jeunes en job d'été. Madame Corinne MOUROT dit qu'il faut de l'encadrement, souvent via une association.

*Considérant que l'agent, en contrat aidé, mis à disposition du collège dans le cadre de la convention pour la fourniture de repas, prend sa retraite au 30 juin 2016,*

*Considérant le nombre important de manifestations prévues cet été,*

Le Conseil Municipal, avec 22 voix POUR et une abstention (Veriman GOUBREC)

- Accepte la création de 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup> à compter du 13 juin 2016 afin de recruter 2 contrats aidés pour assister les services techniques,
- Accepte de maintenir un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 afin de le mettre, en partie, à disposition du collège,
- Autorise Monsieur le Maire, Maurice LEMARQUIS, Christine JEANMOUGIN, à signer tous documents nécessaires à ces recrutements.

**N°20160602-127 Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.**  
**Taux de promotion pour les avancements de grade**

Madame Christine JEANMOUGIN rappelle à l'assemblée :

- qu'aux termes de l'article 49 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la F.P.T. :

« le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis de C.T. »,

... que cette règle se substituant à celle des quotas d'avancement de grade fixée antérieurement par chaque statut particulier, un taux de promotion – soit un ratio promotions/promouvables – doit être déterminé par l'assemblée pour chacun des grades pourvus figurant au tableau des effectifs,

- qu'il n'est pas prévu un ratio minimum ou maximum par voie réglementaire,  
 - que chaque ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, les décisions individuelles d'avancement de grade restant de la compétence de l'autorité territoriale après avis de la C.A.P.,

- que pour définir les taux d'avancement de grade, il peut être tenu compte notamment de :
- la pyramide des âges des cadres d'emplois concurrencés
  - du nombre des fonctionnaires promovables
  - des priorités en matière de création d'emplois d'avancement
  - de l'organisation des services
  - des disponibilités financières

3 agents sont promovables

*Vu la CAP du 27 avril 2016,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,



- décide de fixer un taux unique de promotion pour l'ensemble des grades et cadres d'emplois de 100 %.
- dit que les présentes dispositions restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas modifiées.

#### N°20160602-128 Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

##### Modification du tableau des effectifs

*Vu le tableau des effectifs de la Commune de Granges-Aumontzey,  
Vu la CAR du 27 avril 2016,*

Madame Christine JEANMOUGIN propose au Conseil Municipal,

- La transformation, d'une part, de 1 poste d'adjoint territorial d'animation de 2ème classe en 1 poste d'adjoint territorial d'animation de 1ère classe à temps complet, soit une durée hebdomadaire de services de 35 heures, à compter du 1 juin 2016,
- La transformation, de 1 poste d'adjoint territorial d'animation de 1ère classe en 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, à compter du 1 août 2016,
- la création de 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe à 20/35ème à compter du 13 juin 2016

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et l'article 3 du décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de faire siennes les propositions,
- Dit que les crédits correspondants seront rattachés au chapitre 12- Frais de Personnel - du budget de l'exercice en cours,

#### N°20160602-129 Finances locales - Divers

##### Récompense pour la création du logo de Granges-Aumontzey

Monsieur Michel BERGER ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, avec 22 voix POUR,

- Décide d'offrir une récompense de 600 euros à Monsieur Loïc BERGER pour le remercier pour la création du logo de la Commune Nouvelle. Cette somme sera versée par mandat administratif.

Madame Marion KIEFFER RYS demande quel avait été le prix de la création de l'ancien logo de Granges-sur-Vologne (environ 4 500 euros).

#### N°20160602-130 Finances locales – Contributions budgétaires Participation 2016 au SIVOSS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Accepte la contribution 2016 au SIVOSS d'un montant de 7 369.45 euros, conformément à la délibération du SIVOSS du 24 mars 2016,
- Dit que cette contribution sera prise en charge sur le budget de la Commune.

#### N°20160602-131 Finances locales - Divers

##### Révision des loyers des logements communaux

La Commune de Granges-Aumontzey possède 3 logements communaux :

- 7, route de Bruyères à Aumontzey
- Route du Tholy, Granges-sur-Vologne
- 13, rue P. Ancel Seitz, Granges-sur-Vologne

Les loyers sont révisés chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction INSEE. Or depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, c'est l'indice de référence des loyers qui doit être pris en compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Prend note que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la révision des loyers doit être faite en fonction de l'indice de référence des loyers,
- Dit qu'à compter de 2016, l'indice de référence des loyers sera utilisé,
- Dit que des avantages aux baux seront réalisés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avantages aux baux.

#### N°20160602-132 Finances locales - Divers

##### Révision du loyer de la maison forestière

*Vu le loyer d'un montant de 323 euros/mois depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015,*

*Vu la délibération portant sur la révision des loyers communaux,*

*Vu l'ARR J1 2015 de 10.02%*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, le loyer de la maison forestière à 324 euros.

#### N°20160602-133 Finances locales - Divers

##### Révision du loyer du 13, rue P. Ancel Seitz

*Vu le loyer d'un montant de 436,98 euros/mois depuis le 18 juin 2015,*

*Vu la délibération portant sur la révision des loyers communaux,*

*Vu l'ARR J1 2016 de 0.069%*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,



- Fixe, à compter du 18 juin 2016, le loyer du 13, rue P. Ansel Seitz à 428 euros.

#### N°20160602-134 Finances locales - Subventions Subventions aux associations

*Par la commission vie associative du 27 avril dernier,*

Madame Christine JEANMOUGIN n'est pas d'accord pour la subvention pour « Cépage et passion » car cette association n'anime pas le territoire. Elle fait une seule manifestation qui est payante.

Monsieur Frédéric THOMAS dit qu'elle a déjà touché une subvention publique (Conseil Départemental). Il trouve que cette association anime néanmoins le territoire.

Madame Corinne MOURROT dit qu'une subvention doit permettre de financer un investissement.

Monsieur Frédéric THOMAS dit qu'il y a 150 euros de dépenses non justifiées (location salle), il propose d'enlever 150 euros aux 300 euros proposés.

Monsieur Michael BERGER dit que cette association a offert, en 2015, un micro-ondes pour l'ensemble des associations. Il propose de les solliciter pour les marchés nocturnes.

Madame Elisabeth ROUSSEL dit qu'elle les a sollicité mais n'a pas reçu de réponse. L'« azmontaine » souhaite acheter des illuminations.

Le conseil municipal,

- Décide d'attribuer pour l'année 2016, une subvention de :
  - Avec 16 voix POUR, 2 voix CONTRE (M<sup>r</sup> CUNY et Mme JEANMOUGIN), et 5 abstentions, 150 euros à l'association « Cépages et passion »,
  - A l'unanimité des membres votants, 400 euros à l'association L'« azmontaine ».

#### N°20160602-135 Finances locales - Divers

##### Droits de chasse

*Par la commission forêt du 31 mai 2016,*

Monsieur Maurice LEMARQUIS présente les projets de baux de chasse.

Après débat, il est convenu de modifier les projets de baux de chasse : en ajoutant à celui de Granges-sur-Vologne, à l'instar de celui d'Aumontzey, l'article relatif à l'assurance.

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (Marion KIEFFER RYS)

- Approuve les baux de chasse tel que modifiés.

#### N°20160602-136 Domaine & patrimoine – Aliénations Vente d'une partie des parcelles D73 et D1549

*Par l'estimation des docteurs,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de vendre à Monsieur J W A HELMER une partie des parcelles D73 et D1549 d'une surface de 1200m<sup>2</sup> pour 30 000 euros,
- Dit que les frais de notaire et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

#### N°20160602-137 Autres domaines de compétences – Vœux et motions Soutien pour le projet de création de la gare à Vandières

Considérant l'importance de soutenir la réalisation rapide de la gare d'interconnexion de Vandières qui permettrait :

- Une liaison directe entre le réseau TER Lorrain et le TGV est européen,
- Un aménagement harmonieux et écologique du territoire,
- Un investissement nécessaire au désenclavement des Vosges et du Sud de la Lorraine.

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (Michael BERGER)

- Apporte son soutien à la création de la gare TGV Lorraine à Vandières

#### Pour mémoire Demande & patrimoniale – Acquisitions

*Achat de la parcelle D1028*

Madame Neriman GOUTBERG présente le projet d'acquisition de la parcelle D1028 et de démolition du bâtiment existant.

Madame Elisabeth ROUSSEL dit qu'une entreprise d'informatique / de nouvelles technologies souhaite s'installer dans ce bâtiment. Monsieur Christophe JACOB explique les retombées dont bénéficierait la commune grâce à cette implantation.

Monsieur le Maire dit que si le projet d'implantation de cette entreprise est confirmé, la Commune n'exercera pas son droit de préemption.

#### N°20160602 138 Institutions et vie publique – Intercommunalités Adhésions au SMIC

Monsieur Christophe JACOB invite le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par : les Communes de BEAUFREMONT de HARMONVILLE et de PRAPELLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- se prononce POUR l'adhésion des collectivités précitées.

N°20160602-139 Commande publique – Marchés publics  
Avenant au lot 1 du marché de création des vestiaires



- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,
- Accepte l'avenant 1 au lot 1 du marché de création des vestiaires,
  - Autorise Monsieur le Maire à le signer.

N°20160602-140 Commande publique – Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre  
Travaux dans les bâtiments communaux et départementaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de missionner un maître d'œuvre pour étudier l'utilisation des bâtiments communaux et départementaux,
  - Décide de créer au budget 2016, l'opération 269 « travaux bâtiments communaux et départementaux »,
  - Décide de réaliser la décision modificative suivante :
    - Budget commune 2016
    - Recettes d'investissement
    - Article 10222 : FCTVA (1er trimestre 2016) + 5 000 euros
    - Dépenses d'investissement
    - Article 2031, opération 269 : + 5 000 euros
- L'équilibre de la section d'investissement est modifié et atteint 1 602 751,62 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Informations

- subventions obtenues du Conseil Départemental : 7 830 euros pour la salle polyvalente, 7 078 euros pour le parking et 9 750 euros pour l'école maternelle,
- entreprises retenues pour les travaux à l'école maternelle : CHARFAGE, MAURICE pour 14 109 euros HT, électricité : BATTI ELEC pour 15 494 euros HT, revêtement de sols : HADOL CARRELAGE pour 12 144 euros HT et menuiseries extérieures : BALUBOIS pour 13 563,06 euros HT.
- Présentation du blason gagnant
- L'Atelier de la Volagne remercie le Conseil Municipal pour les 150 euros de subventions, le Football Club pour les 6 000 euros
- Convention de rejet des eaux usées de la commune de Granges-Aumontzey au réseau d'assainissement de la CC de Bruyères, Vallons des Vosges.
- Règlement du périscolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire,  
GUY MARTINACHTE



Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 07 juin 2016 et transmis au contrôle de légalité le 07 juin 2016.